

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 14h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AUBOIS Anna	16			16
BERNARD Laurent	1			17
CABECAS Valérie	2			19
CHASTRE Marie-Hélène	8			27
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON F. FABRE P.	16 8	52
COURTADON Gérald	8			60
DERSIGNY Eric	2			62
ESBELIN Nicole	8			70
FAUX Isabelle	1			71
GISCARD D'ESTAING	16			87
HAYMA Eric	1			88
MANSANA Jocelyne	2			90
MARANDON Jean-Louis	1			91
MELLIN Isabelle	1	DELRIEU F.	1	93
MOULIADE Gérard	2			95
MOULY Sylvie	1			96
PICARD Anne-Marie	8			104
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			106
TARTIERE Catherine	1			107
VAZELLE Sylvain	1			108
VERDIER Alexandre	1			109
VERRIERE Grégoire	1			110
VERT Christian	2			112
WAAG Maïté	1			113

Nombre de voix total : 113/194

Madame Mansana assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20210211-13-2021-01-DE Date de télétransmission : 24/02/2021 Date de réception préfecture : 24/02/2021

AFFAIRE

13
13.2021.01 **LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES**
Avenant à la convention avec le CENA : « Inventaire participatif et
restauration des Tourbières et zones humides dégradées de l'Artense »

RAPPORT

Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne et le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne ont signé une convention de partenariat le 27/04/2018 pour la réalisation d'un inventaire participatif des tourbières dégradées de l'Artense, avec 26 jours de travail devant être réalisé par le SMPNRVA.

Un travail débuté au printemps 2018 pour préparer la concertation locale visant à la participation des habitants et des élus à cet inventaire.

L'agent en charge de ce projet au parc ayant été arrêté sur une longue période et non remplacé, le CEN a poursuivi l'inventaire et débuté des travaux de nettoyage de sites auxquels le Parc des volcans a participé en 2019.

La convention arrivée à échéance peut être prolongée par un avenant jusqu'à l'automne 2021, afin de réaliser les visites de terrain sur les sites restants (52 entités tourbeuses) pour les caractériser (définir la nature, les usages et les potentiels besoins de travaux de restauration, ou de nettoyage).

La répartition est de 20 jours en 2021, pour un montant total de 4 031,74 € (frais salariaux et frais de missions), répartis comme suit :

- 17 journées aux visites de terrain
- 2,5 journées à la synthèse cartographique et de fiches de site.
- 0,5 journée à la restitution des éléments (réunion concertation avec le CEN)

L'opération devant être soldée au plus tard le 31 août 2021.

➤➤➤ Sur cette base de partenariat il vous est proposé d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention et les documents afférents.

DELIBERATION

Le Comité syndical autorise le Président à signer l'avenant à la convention et les documents afférents.

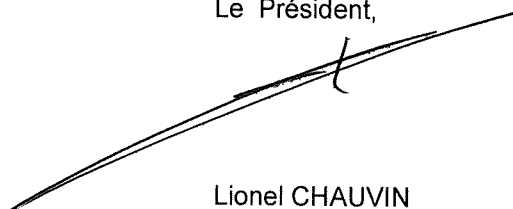
Nombre de voix exprimées : 113/194

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 11 février 2021
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 14h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AUBOIS Anna	16			16
BERNARD Laurent	1			17
CABECAS Valérie	2			19
CHASTRE Marie-Hélène	8			27
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON F. FABRE P.	16 8	52
COURTADON Gérald	8			60
DERSIGNY Eric	2			62
ESBELIN Nicole	8			70
FAUX Isabelle	1			71
GISCARD D'ESTAING	16			87
HAYMA Eric	1			88
MANSANA Jocelyne	2			90
MARANDON Jean-Louis	1			91
MELLIN Isabelle	1	DELRIEU F.	1	93
MOULIADE Gérard	2			95
MOULY Sylvie	1			96
PICARD Anne-Marie	8			104
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			106
TARTIERE Catherine	1			107
VAZELLE Sylvain	1			108
VERDIER Alexandre	1			109
VERRIERE Grégoire	1			110
VERT Christian	2			112
WAAG Maité	1			113

Nombre de voix total : 113/194

Madame Mansana assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20210211-19-2021-01-DE Date de télétransmission : 24/02/2021 Date de réception préfecture : 24/02/2021

AFFAIRE

19
19.2021.01 REVITALISATION TERRITORIALE
 Sollicitation du statut de « commune partenaire » par Ferrières-Saint-Mary

RAPPORT

Le Bureau syndical du Parc a approuvé le 30 janvier 2013 un modèle de **convention de partenariat** proposée à des communes du Puy-de-Dôme et du Cantal contigües ou très proches géographiquement du Parc et souhaitant créer ou maintenir des liens avec le Syndicat mixte du Parc.

En effet, les patrimoines du Parc sont souvent présents sur sa continuité territoriale ou à proximité. De même :

- les enjeux de leur préservation et valorisation es patrimoines peuvent « dépasser » son périmètre
- les dynamiques observées sur ces territoires périphériques peuvent fortement influencer le Parc (démographie, fréquentation de sites, consommation de produits, déplacements pendulaires...).

Le partenariat précité décline des dispositions de l'orientation 1 de la charte du Parc :

- 1.1.1.1 - Développer la connaissance des spécificités patrimoniales, via des personnes ressources et une participation active des habitants
- 1.1.1.2 - Favoriser les échanges entre territoires et entre générations
- 1.1.1.3 - Encourager les dynamiques culturelles faisant vivre les richesses patrimoniales matérielles et immatérielles du territoire Parc
- 1.1.2.1 - Faire progresser la prise en compte de l'environnement et des pratiques durables dans les gestes quotidiens
- 1.1.2.2 - Déployer les projets d'éducation des jeunes au développement durable au regard des spécificités du Parc.

A ce titre, la convention « commune partenaire » permet à ces collectivités, jusqu'à l'échéance du classement du Parc :

- de bénéficier d'actions menées par le Syndicat mixte du Parc en termes de sensibilisation, de débat, de formations... sur des enjeux communs (maîtrise des consommations d'énergie et productions d'énergies renouvelables, aménagement de l'espace, développement culturel, appropriation des patrimoines, respect de la trame verte et bleue, mise en valeur du paysage...)
- d'échanger de la documentation notamment touristique à destination du public
- d'inclure leur(s) écoles intéressées dans l'offre d'animation pédagogique du Syndicat mixte du Parc (sans prise en charge financière par le SMPNRVA des déplacements éventuels)
- et de faire valoir leur dénomination de « communes partenaires du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne...

En contrepartie et sur la même période, ces communes s'engagent à :

- respecter les principes et orientations de la charte du Parc
- participer financièrement à l'action conduite par le Syndicat mixte du Parc, bien que non adhérentes à celui-ci. Cette contribution est calculée par habitant, sur la base du quart de la cotisation des communes dites « communes territoriales » du Parc définie annuellement par le Comité Syndical.

Par courrier en date du 28 décembre 2020 et après avoir déjà approuvé le modèle de convention précitée, **Ferrières-Saint-Mary** (commune contigüe au Parc et disposant d'un patrimoine paysager et culturel similaire à celui-ci) **sollicite ce statut de « commune partenaire du Parc » auprès du Syndicat mixte du Parc.**

➤➤➤ **Il vous est proposé :**

- > **d'approuver le principe d'accorder le statut de « commune partenaire » à Ferrières-Saint-Mary,**
- > **d'autoriser, en conséquence, le Président à signer, avec cette commune, la convention de partenariat, qui prendrait effet au 1^{er} mars 2021.**

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité syndical approuve le principe d'accorder le statut de « commune partenaire » à Ferrières-Saint-Mary, et autorise le Président à signer la convention de partenariat qui prendrait effet au 1^{er} mars 2021.

Nombre de voix exprimées : 113/194

Pour : 113

Contre : 0

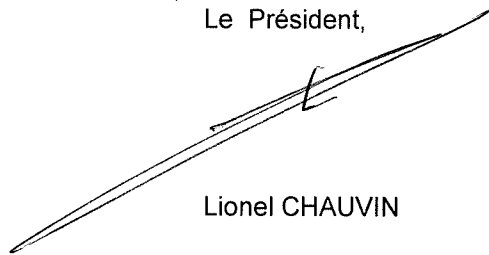
Abstention : 0

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 11 février 2021

Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20210211-19-2021-01-DE
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 14h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AUBOIS Anna	16			16
BERNARD Laurent	1			17
CABECAS Valérie	2			19
CHASTRE Marie-Hélène	8			27
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON F. FABRE P.	16 8	52
COURTADON Gérald	8			60
DERSIGNY Eric	2			62
ESBELIN Nicole	8			70
FAUX Isabelle	1			71
GISCARD D'ESTAING	16			87
HAYMA Eric	1			88
MANSANA Jocelyne	2			90
MARANDON Jean-Louis	1			91
MELLIN Isabelle	1	DELRIEU F.	1	93
MOULIADE Gérard	2			95
MOULY Sylvie	1			96
PICARD Anne-Marie	8			104
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			106
TARTIERE Catherine	1			107
VAZELLE Sylvain	1			108
VERDIER Alexandre	1			109
VERRIERE Grégoire	1			110
VERT Christian	2			112
WAAG Maïté	1			113

Nombre de voix total : 113/194

Madame Mansana assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20210211-40-2021-01-DE Date de télétransmission : 24/02/2021 Date de réception préfecture : 24/02/2021

AFFAIRE

40 MOYENS GENERAUX
40.2021.01 Adoption du Règlement Intérieur

RAPPORT

Le Règlement Intérieur du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne vous est proposé en Annexe du présent rapport. Il doit être adopté à chaque renouvellement du Comité Syndical dans les six mois qui suivent son installation qui a eu lieu le 19 octobre 2020.

➤➤➤ **Il vous est proposé de vous prononcer sur ce document et de constituer ultérieurement un groupe de travail spécifique destiné à toletter ce document.**

DELIBERATION

Le Comité syndical adopte le nouveau Règlement intérieur et autorise la constitution ultérieure d'un groupe de travail spécifique destiné à toletter ce document.

Nombre de voix exprimées : 113/194
Pour : 113
Contre : 0
Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 11 février 2021
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 14h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AUBOIS Anna	16			16
BERNARD Laurent	1			17
CABECAS Valérie	2			19
CHASTRE Marie-Hélène	8			27
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON F. FABRE P.	16 8	52
COURTADON Gérald	8			60
DERSIGNY Eric	2			62
ESBELIN Nicole	8			70
FAUX Isabelle	1			71
GISCARD D'ESTAING	16			87
HAYMA Eric	1			88
MANSANA Jocelyne	2			90
MARANDON Jean-Louis	1			91
MELLIN Isabelle	1	DELRIEU F.	1	93
MOULIADE Gérard	2			95
MOULY Sylvie	1			96
PICARD Anne-Marie	8			104
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			106
TARTIERE Catherine	1			107
VAZELLE Sylvain	1			108
VERDIER Alexandre	1			109
VERRIERE Grégoire	1			110
VERT Christian	2			112
WAAG Maïté	1			113

Nombre de voix total : 113/194

Madame Mansana assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20210211-40-2021-02-DE Date de télétransmission : 24/02/2021 Date de réception préfecture : 24/02/2021

AFFAIRE

40 MOYENS GENERAUX
40.2021.02 Adoption et signature de l'avenant 2021 à la convention cadre d'objectifs 2020-2022 conclue avec la Préfecture Auvergne Rhône-Alpes

RAPPORT

Par délibération en date du 12 février 2020, le Comité syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a approuvé une convention proposée par la Préfecture d'Auvergne Rhône-Alpes pour définir les partenariats suivants :

- le principe d'une contribution annuelle de l'Etat et de subventions d'actions, au bénéfice de l'ingénierie territoriale du Syndicat mixte du Parc
- des démarches convergentes du Syndicat mixte du Parc et de l'Etat pour la mise en œuvre de la charte du Parc dans les domaines suivants sur le territoire :
 - › fonctionnalité du réseau écologique
 - › animation / gestion de sites naturels : Natura 2000 et réserves naturelles nationales
 - › politiques liées à la ressource en eau, aux milieux humides et aquatiques, ainsi qu'à la gestion de lacs naturels
 - › appui aux politiques en faveur des paysages, de l'urbanisme et de l'aménagement, ainsi que de l'Education au Développement Durable et à l'Environnement.

Pour ce qui concerne l'année 2021, l'Etat propose un **avenant précisant les modalités de son soutien financier prévu au titre de l'ingénierie territoriale du Syndicat mixte du Parc, soit 100 000 euros.**

Ce montant représentant 2,83 % du montant de la section de fonctionnement telle que présentée au budget primitif du syndicat mixte pour l'année 2021 s'élevant à 3 535 000 euros.

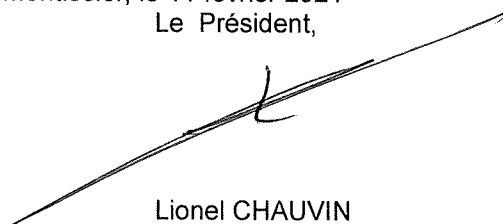
➤➤➤ **Il vous est proposé d'approuver cet avenant déclinant en 2021 la convention cadre d'objectifs conclue avec l'Etat de 2020 à 2022 et d'autoriser le président à la signer.**

DELIBERATION

Le Comité Syndical approuve cet avenant déclinant en 2021 la convention cadre d'objectifs conclue avec l'Etat de 2020 à 2022 et autoriser le président à la signer.

Nombre de voix exprimées : 113/194
Pour : 113
Contre : 0
Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 11 février 2021
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lyon, le

EJ n° 2102932577

**AVENANT N°1 – 2021 A LA
CONVENTION CADRE 2020-2022**

**Le préfet de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

<u>Année</u> :	2021
<u>BOP</u> :	113
<u>Action/sous-action</u> :	07-710
<u>Objet</u> :	Soutien à l'ingénierie territoriale des parc naturels régionaux (PNR)
<u>GM</u> :	10-07-01
<u>Compte PCE</u> :	6531280000
<u>Montant de la subvention</u> :	100 000 euros pour 2021

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20210211-40-2021-02-DE
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

Entre

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

l'État, ministère de la transition écologique et solidaire, représenté par monsieur le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du département du Rhône, désigné ci-après « l'État », ou « l'administration »,

d'une part,

et

le syndicat mixte du parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dont le siège social est situé à la Maison du parc- Montlosier- 63970 AYDAT, représenté par Monsieur Lionel CHAUVIN, président, dûment habilité par délibération du comité syndical du 11 février 2021, ci-après dénommé « le syndicat mixte»,

d'autre part,

Vu la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2013 modifié, relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;

Vu la mission interministérielle « écologie développement et mobilité durables » du budget de l'État et le programme 113 « paysages, eau et biodiversité » ;

Vu la mission interministérielle « égalité des territoires, logement et ville » du budget de l'État et le programme 135 « urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » ;

Vu la mission interministérielle « écologie développement et mobilité durables » du budget de l'État et le programme 217 « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 24 octobre 2018, portant nomination du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité sud-est, préfet du Rhône ;

Vu le décret n°2013-520 du 19 juin 2013, portant classement du parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et adoption de sa charte ;

Vu la convention-cadre du 3 juin 2020, fixant pour trois ans les modalités du partenariat entre l'État et le syndicat mixte du parc naturel régional des Volcans d'Auvergne ;

il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} – Objet

Le présent avenant a pour objet de fixer pour l'année 2020 le montant et les modalités du soutien financier de l'État au syndicat mixte du parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, au titre de l'ingénierie territoriale, conformément aux dispositions de l'article 4 de la convention cadre 2020-2022 du 3 juin 2020, organisant pour trois ans le partenariat entre l'État et le syndicat mixte.

Accuse de réception en préfecture
063 056200337-20210211-40-2021-02-DE
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Article 2 – Montant

Le montant de la subvention attribuée par l'État au syndicat mixte est fixé à 100 000 € pour l'année 2021. Il représente 2,83 % du montant de la section de fonctionnement telle que présentée au budget primitif du syndicat mixte pour l'année 2021, qui s'élève à 3 535 000 €.

Article 3 – Modalités

Cette subvention est imputée sur le budget du ministère de la transition écologique et solidaire, sur le BOP Auvergne-Rhône-Alpes 113 (PEB : paysages eau et biodiversité), sous-action 710 (espaces protégés).

Le montant de la subvention sera versé en totalité dès notification du présent avenant.

Article 4 – Autres dispositions

Toutes les dispositions de la convention-cadre, non modifiées par le présent avenant, restent applicables sans changement.

Article 5 – Disposition finale

La présente convention est dispensée de timbre et d'enregistrement. Comportant cinq articles, elle est établie en deux exemplaires originaux.

Le Président du syndicat mixte du parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20210211-40-2021-02-DE
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 14h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AUBOIS Anna	16			16
BERNARD Laurent	1			17
CABECAS Valérie	2			19
CHASTRE Marie-Hélène	8			27
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON F. FABRE P.	16 8	52
COURTADON Gérald	8			60
DERSIGNY Eric	2			62
ESBELIN Nicole	8			70
FAUX Isabelle	1			71
GISCARD D'ESTAING	16			87
HAYMA Eric	1			88
MANSANA Jocelyne	2			90
MARANDON Jean-Louis	1			91
MELLIN Isabelle	1	DELRIEU F.	1	93
MOULIADE Gérard	2			95
MOULY Sylvie	1			96
PICARD Anne-Marie	8			104
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			106
TARTIERE Catherine	1			107
VAZELLE Sylvain	1			108
VERDIER Alexandre	1			109
VERRIERE Grégoire	1			110
VERT Christian	2			112
WAAG Maité	1			113

Nombre de voix total : 113/194

Madame Mansana assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20210211-41-2021-01-DE Date de télétransmission : 24/02/2021 Date de réception préfecture : 24/02/2021

AFFAIRE

41 FINANCES
41.2021.01 Reprise anticipée du résultat 2020 – budget principal

RAPPORT

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Comité Syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Comité Syndical peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la comptabilité du Parc a été transférée de la trésorerie de Rochefort-Montagne à la trésorerie de Clermont Auvergne Métropole, et par conséquent le compte de gestion du receveur ne pourra être édité avant la deuxième quinzaine de Février.

Il est donc nécessaire de reprendre par anticipation l'intégralité des résultats estimés de 2020 et de statuer sur l'affectation de ces résultats dans le budget primitif 2021.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le Comité Syndical devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Détail du calcul du résultat 2020 – budget principal (en euros)

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat exercice 2020	3 064 592,99	3 251 325,30	186 732,31
Résultat antérieur reporté 2019		513 106,65	513 106,65
Résultat à affecter fin 2020			699 838,96
Section d'investissement			
Résultat exercice 2020	336 323,37	206 864,52	-129 458,85
Résultat antérieur reporté 2019	94 863,60		-94 863,60
Solde global d'exécution			-224 322,45
Restes à réaliser au 31 Décembre 2020	435 500	405 000	-30 500
Besoin de financement de la section d'investissement			254 822,45
Proposition de reprise anticipée			
Affectation à l'investissement (1068)			254 822,45
Report en fonctionnement			445 016,51

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

>>> Il vous demander de vous déterminer sur :

- > La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020,
- > l'affectation de la somme de 254 822,45 € à la section d'investissement et de reporter la somme de 445 016,51 € en section de fonctionnement, au budget primitif 2021.

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 et l'affectation de la somme 254 822,45 € à la section d'investissement et de reporter la somme de 445 016,51 € en section de fonctionnement, au budget primitif 2021.

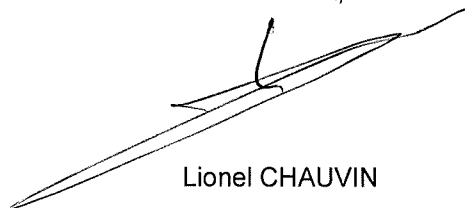
Nombre de voix exprimées : 113/194

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 11 février 2021
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20210211-41-2021-01-DE
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 14h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AUBOIS Anna	16			16
BERNARD Laurent	1			17
CABECAS Valérie	2			19
CHASTRE Marie-Hélène	8			27
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON F. FABRE P.	16 8	52
COURTADON Gérald	8			60
DERSIGNY Eric	2			62
ESBELIN Nicole	8			70
FAUX Isabelle	1			71
GISCARD D'ESTAING	16			87
HAYMA Eric	1			88
MANSANA Jocelyne	2			90
MARANDON Jean-Louis	1			91
MELLIN Isabelle	1	DELRIEU F.	1	93
MOULIADE Gérard	2			95
MOULY Sylvie	1			96
PICARD Anne-Marie	8			104
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			106
TARTIERE Catherine	1			107
VAZELLE Sylvain	1			108
VERDIER Alexandre	1			109
VERRIERE Grégoire	1			110
VERT Christian	2			112
WAAG Maïté	1			113

Nombre de voix total : 113/194

Madame Mansana assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20210224-41-2021-02v2-DE Date de télétransmission : 24/02/2021 Date de réception préfecture : 24/02/2021

AFFAIRE

41 FINANCES
41.2021.02 Reprise anticipée du résultat 2020 – budget annexe « cellule Chaine des Puys »

RAPPORT

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Comité Syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Comité Syndical peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la comptabilité du Parc a été transférée de la trésorerie de Rochefort-Montagne à la trésorerie de Clermont Auvergne Métropole, et par conséquent le compte de gestion du receveur ne pourra être édité avant la deuxième quinzaine de Février.

Il est donc nécessaire de reprendre par anticipation l'intégralité des résultats estimés de 2020 et de statuer sur l'affectation de ces résultats dans le budget primitif 2021.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le Comité Syndical devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Détail du calcul du résultat 2020 – budget annexe « cellule Chaine des Puys » (en euros)

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat exercice 2020	278 592,41	365 389,50	86 797,09
Résultat antérieur reporté 2019		31 263,76	31 263,76
Résultat à affecter fin 2020			118 060,85
Section d'investissement			
Résultat exercice 2020	35 898,77	8 297,42	- 27 601,35
Résultat antérieur reporté 2019		6 378,81	6 378,81
Solde global d'exécution			-21 222,54
Restes à réaliser au 31 Décembre 2020	0	24 200,00	24 200,00
Besoin de financement de la section d'investissement			0
Proposition de reprise anticipée			
Affectation à l'investissement (1068)			0
Report en fonctionnement			118 060,85

>>> Il vous demander de vous déterminer sur :

- > La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020,
- > de reporter l'intégralité du résultat en section de fonctionnement au Budget Primitif 2021.

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 ainsi que le report de l'intégralité du résultat en section de fonctionnement au Budget Primitif 2021.

Nombre de voix exprimées : 113/194

Pour : 113

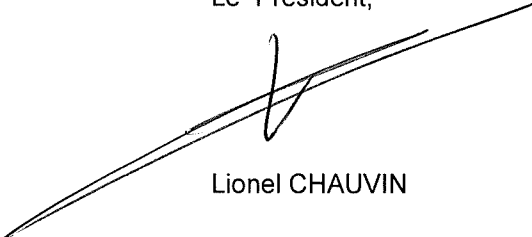
Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 11 février 2021

Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20210224-41-2021-02v2-DE
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 14h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AUBOIS Anna	16			16
BERNARD Laurent	1			17
CABECAS Valérie	2			19
CHASTRE Marie-Hélène	8			27
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON F. FABRE P.	16 8	52
COURTADON Gérald	8			60
DERSIGNY Eric	2			62
ESBELIN Nicole	8			70
FAUX Isabelle	1			71
GISCARD D'ESTAING	16			87
HAYMA Eric	1			88
MANSANA Jocelyne	2			90
MARANDON Jean-Louis	1			91
MELLIN Isabelle	1	DELRIEU F.	1	93
MOULIADE Gérard	2			95
MOULY Sylvie	1			96
PICARD Anne-Marie	8			104
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			106
TARTIERE Catherine	1			107
VAZELLE Sylvain	1			108
VERDIER Alexandre	1			109
VERRIERE Grégoire	1			110
VERT Christian	2			112
WAAG Maïté	1			113

Nombre de voix total : 113/194

Madame Mansana assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20210211-41-2021-03-DE Date de télétransmission : 24/02/2021 Date de réception préfecture : 24/02/2021

AFFAIRE

41 FINANCES
41.2021.03 Reprise anticipée du résultat 2020 – budget annexe boutique du Parc

RAPPORT

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Comité Syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Comité Syndical peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la comptabilité du Parc a été transférée de la trésorerie de Rochefort-Montagne à la trésorerie de Clermont Auvergne Métropole, et par conséquent le compte de gestion du receveur ne pourra être édité avant la deuxième quinzaine de Février.

Il est donc nécessaire de reprendre par anticipation l'intégralité des résultats estimés de 2020 et de statuer sur l'affectation de ces résultats dans le budget primitif 2021.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le Comité Syndical devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Détail du calcul du résultat 2020 – budget annexe boutique du Parc (en euros)

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat exercice 2020	67 915,82	70 952,91	3 037,09
Résultat antérieur reporté 2019		4 195,14	4 195,14
Résultat à affecter fin 2020			7 232,23
Section d'investissement			
Résultat exercice 2020	0	0	0
Résultat antérieur reporté 2019			0
Solde global d'exécution			0
Restes à réaliser au 31 Décembre 2020			0
Besoin de financement de la section d'investissement			0
Proposition de reprise anticipée			
Affectation à l'investissement (1068)			0
Report en fonctionnement			7 232,23

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

>>> Il vous demander de vous déterminer sur :

- > La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020,
- > de reporter l'intégralité du résultat en section de fonctionnement au Budget Primitif 2021.

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 ainsi que le report de l'intégralité du résultat en section de fonctionnement au Budget Primitif 2021.

Nombre de voix exprimées : 113/194

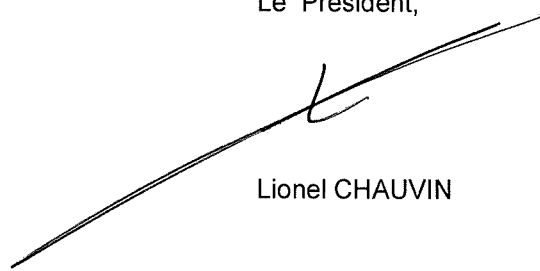
Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 11 février 2021

Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20210211-41-2021-03-DE
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 14h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AUBOIS Anna	16			16
BERNARD Laurent	1			17
CABECAS Valérie	2			19
CHASTRE Marie-Hélène	8			27
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON F. FABRE P.	16 8	52
COURTADON Gérald	8			60
DERSIGNY Eric	2			62
ESBELIN Nicole	8			70
FAUX Isabelle	1			71
GISCARD D'ESTAING	16			87
HAYMA Eric	1			88
MANSANA Jocelyne	2			90
MARANDON Jean-Louis	1			91
MELLIN Isabelle	1	DELRIEU F.	1	93
MOULIADE Gérard	2			95
MOULY Sylvie	1			96
PICARD Anne-Marie	8			104
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			106
TARTIERE Catherine	1			107
VAZELLE Sylvain	1			108
VERDIER Alexandre	1			109
VERRIERE Grégoire	1			110
VERT Christian	2			112
WAAG Maité	1			113

Nombre de voix total : 113/194

Madame Mansana assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20210211-41-2021-04-DE Date de télétransmission : 24/02/2021 Date de réception préfecture : 24/02/2021

AFFAIRE

41 FINANCES
41.2021.04 Reprise anticipée du résultat 2020 – budget annexe RNN Chastreix-Sancy

RAPPORT

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Comité Syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Comité Syndical peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la comptabilité du Parc a été transférée de la trésorerie de Rochefort-Montagne à la trésorerie de Clermont Auvergne Métropole, et par conséquent le compte de gestion du receveur ne pourra être édité avant la deuxième quinzaine de Février.

Il est donc nécessaire de reprendre par anticipation l'intégralité des résultats estimés de 2020 et de statuer sur l'affectation de ces résultats dans le budget primitif 2021.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le Comité Syndical devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Détail du calcul du résultat 2020 – budget RNN Chastreix-Sancy (en euros)

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat exercice 2020	213 881,52	202 694,52	-11 187,00
Résultat antérieur reporté 2019		33 619,10	33 619,10
Résultat à affecter fin 2020			22 432,10
Section d'investissement			
Résultat exercice 2020	35 397,18	44 335,15	8 937,97
Résultat antérieur reporté 2019	12 933,65	0	-12933,65
Solde global d'exécution			-3 995,68
Restes à réaliser au 31 Décembre 2020	0	5 800,00	5 800,00
Besoin de financement de la section d'investissement			0
Proposition de reprise anticipée			
Affectation à l'investissement (1068)			0
Report en fonctionnement			22 432,10

➤➤➤ Il vous demande de vous déterminer sur :

- La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020,
- de reporter l'intégralité du résultat en section de fonctionnement au Budget Primitif 2021.

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 ainsi que le report de l'intégralité du résultat en section de fonctionnement au Budget Primitif 2021.

Nombre de voix exprimées : 113/194

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 11 février 2021

Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20210211-41-2021-04-DE
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 14h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AUBOIS Anna	16			16
BERNARD Laurent	1			17
CABECAS Valérie	2			19
CHASTRE Marie-Hélène	8			27
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON F. FABRE P.	16 8	52
COURTADON Gérald	8			60
DERSIGNY Eric	2			62
ESBELIN Nicole	8			70
FAUX Isabelle	1			71
GISCARD D'ESTAING	16			87
HAYMA Eric	1			88
MANSANA Jocelyne	2			90
MARANDON Jean-Louis	1			91
MELLIN Isabelle	1	DELRIEU F.	1	93
MOULIADE Gérard	2			95
MOULY Sylvie	1			96
PICARD Anne-Marie	8			104
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			106
TARTIERE Catherine	1			107
VAZELLE Sylvain	1			108
VERDIER Alexandre	1			109
VERRIERE Grégoire	1			110
VERT Christian	2			112
WAAG Maité	1			113

Nombre de voix total : 113/194

Madame Mansana assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20210211-41-2021-05-DE Date de télétransmission : 24/02/2021 Date de réception préfecture : 24/02/2021

AFFAIRE

41 FINANCES
41.2021.05 Reprise anticipée du résultat 2020 – budget annexe RNN Chaudefour

RAPPORT

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Comité Syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Comité Syndical peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la comptabilité du Parc a été transférée de la trésorerie de Rochefort-Montagne à la trésorerie de Clermont Auvergne Métropole, et par conséquent le compte de gestion du receveur ne pourra être édité avant la deuxième quinzaine de Février.

Il est donc nécessaire de reprendre par anticipation l'intégralité des résultats estimés de 2020 et de statuer sur l'affectation de ces résultats dans le budget primitif 2021.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le Comité Syndical devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Détail du calcul du résultat 2020 – budget annexe RNN Chaudefour (en euros)

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat exercice 2020	171 205,76	186 026,70	14 820,94
Résultat antérieur reporté 2019		11 049,31	11 049,31
Résultat à affecter fin 2020			25 870,25
Section d'investissement			
Résultat exercice 2020	364,00	2 052,62	1 688,62
Résultat antérieur reporté 2019		23 109,05	23 109,05
Solde global d'exécution			24 797,67
Restes à réaliser au 31 Décembre 2020	0	0	0
Besoin de financement de la section d'investissement			0
Proposition de reprise anticipée			
Affectation à l'investissement (1068)			0
Report en fonctionnement			25 870,25

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

>>> Il vous demande de vous déterminer sur :

- > La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020,
- > de reporter l'intégralité du résultat en section de fonctionnement au Budget Primitif 2021.

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 ainsi que le report de l'intégralité du résultat en section de fonctionnement au Budget Primitif 2021.


Nombre de voix exprimées : 113/194

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 11 février 2021
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20210211-41-2021-05-DE
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 14h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AUBOIS Anna	16			16
BERNARD Laurent	1			17
CABECAS Valérie	2			19
CHASTRE Marie-Hélène	8			27
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON F. FABRE P.	16 8	52
COURTADON Gérald	8			60
DERSIGNY Eric	2			62
ESBELIN Nicole	8			70
FAUX Isabelle	1			71
GISCARD D'ESTAING	16			87
HAYMA Eric	1			88
MANSANA Jocelyne	2			90
MARANDON Jean-Louis	1			91
MELLIN Isabelle	1	DELRIEU F.	1	93
MOULIADE Gérard	2			95
MOULY Sylvie	1			96
PICARD Anne-Marie	8			104
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			106
TARTIERE Catherine	1			107
VAZELLE Sylvain	1			108
VERDIER Alexandre	1			109
VERRIERE Grégoire	1			110
VERT Christian	2			112
WAAG Maité	1			113

Nombre de voix total : 113/194

Madame Mansana assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20210211-41-2021-06-DE Date de télétransmission : 24/02/2021 Date de réception préfecture : 24/02/2021

AFFAIRE

41 FINANCES
41.2021.06 Reprise anticipée du résultat 2020 – budget annexe RNN Godivelle et Rocher de la Jacquette

RAPPORT

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Comité Syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Comité Syndical peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la comptabilité du Parc a été transférée de la trésorerie de Rochefort-Montagne à la trésorerie de Clermont Auvergne Métropole, et par conséquent le compte de gestion du receveur ne pourra être édité avant la deuxième quinzaine de Février.

Il est donc nécessaire de reprendre par anticipation l'intégralité des résultats estimés de 2020 et de statuer sur l'affectation de ces résultats dans le budget primitif 2021.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le Comité Syndical devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Détail du calcul du résultat 2020 – budget annexe RNN Godivelle et Rocher de la Jacquette (en euros)

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat exercice 2020	96 754,59	120 263,87	22 709,28
Résultat antérieur reporté 2019		13 645,70	13 645,70
Résultat à affecter fin 2020			36 354,98
Section d'investissement			
Résultat exercice 2020	7 813,90	3 065,59	-4 748,31
Résultat antérieur reporté 2019		6 600,96	6 600,96
Solde global d'exécution			1 852,65
Restes à réaliser au 31 Décembre 2020	13 700,00	12 500,00	-1 200
Besoin de financement de la section d'investissement			0
Proposition de reprise anticipée			
Affectation à l'investissement (1068)			0
Report en fonctionnement			36 354,98

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

➤➤➤ Il vous demander de vous déterminer sur :

- La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020,
- de reporter l'intégralité du résultat en section de fonctionnement au Budget Primitif 2021.

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 ainsi que le report de l'intégralité du résultat en section de fonctionnement au Budget Primitif 2021.

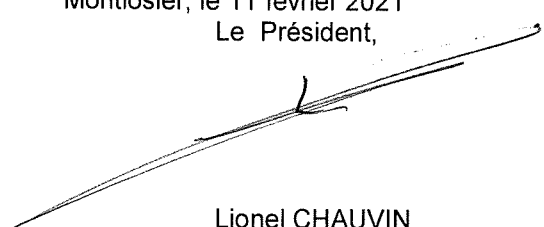
Nombre de voix exprimées : 113/194

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 11 février 2021
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20210211-41-2021-06-DE
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 14h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AUBOIS Anna	16			16
BERNARD Laurent	1			17
CABECAS Valérie	2			19
CHASTRE Marie-Hélène	8			27
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON F. FABRE P.	16 8	52
COURTADON Gérald	8			60
DERSIGNY Eric	2			62
ESBELIN Nicole	8			70
FAUX Isabelle	1			71
GISCARD D'ESTAING	16			87
HAYMA Eric	1			88
MANSANA Jocelyne	2			90
MARANDON Jean-Louis	1			91
MELLIN Isabelle	1	DELRIEU F.	1	93
MOULIADE Gérard	2			95
MOULY Sylvie	1			96
PICARD Anne-Marie	8			104
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			106
TARTIERE Catherine	1			107
VAZELLE Sylvain	1			108
VERDIER Alexandre	1			109
VERRIERE Grégoire	1			110
VERT Christian	2			112
WAAG Maïté	1			113

Nombre de voix total : 113/194

Madame Mansana assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20210211-41-2021-07-DE Date de télétransmission : 24/02/2021 Date de réception préfecture : 24/02/2021

AFFAIRE

41 FINANCES
41.2021.07 Budget Primitif 2021 – Budget Principal

RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2021 concernant le Budget Principal du Syndicat mixte, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

>>> Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (PRINCIPAL) - PRINCIPAL Budget Primitif 2021

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II -
VUE D'ENSEMBLE	A 1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 535 000,00	3 089 983,49
+	+	+
REPORTS RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		445 016,51
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	3 535 000,00	3 535 000,00

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	237 577,55	492 400,00
+	+	+
REPORTS RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	436 500,00	405 000,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	224 322,45	
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	897 400,00	897 400,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	4 432 400,00	4 432 400,00
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.231+11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.231+11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2021 du BUDGET Principal.

Nombre de voix exprimées : 113/194

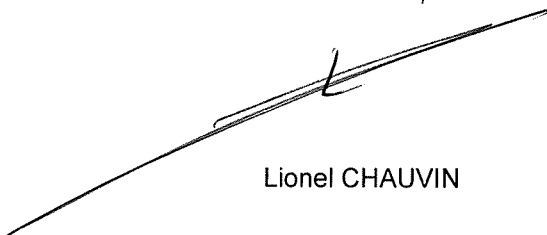
Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 11 février 2021

Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20210211-41-2021-07-DE
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 14h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AUBOIS Anna	16			16
BERNARD Laurent	1			17
CABECAS Valérie	2			19
CHASTRE Marie-Hélène	8			27
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON F. FABRE P.	16 8	52
COURTADON Gérald	8			60
DERSIGNY Eric	2			62
ESBELIN Nicole	8			70
FAUX Isabelle	1			71
GISCARD D'ESTAING	16			87
HAYMA Eric	1			88
MANSANA Jocelyne	2			90
MARANDON Jean-Louis	1			91
MELLIN Isabelle	1	DELRIEU F.	1	93
MOULIADE Gérard	2			95
MOULY Sylvie	1			96
PICARD Anne-Marie	8			104
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			106
TARTIERE Catherine	1			107
VAZELLE Sylvain	1			108
VERDIER Alexandre	1			109
VERRIERE Grégoire	1			110
VERT Christian	2			112
WAAG Maité	1			113

Nombre de voix total : 113/194

Madame Mansana assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20210211-41-2021-08-DE Date de télétransmission : 24/02/2021 Date de réception préfecture : 24/02/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

AFFAIRE

41 FINANCES
41.2021.08 Budget Primitif 2021 – Budget annexe de la Réserve Chastreix-Sancy

RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2021 concernant le Budget annexe de la Réserve Chastreix-Sancy du Syndicat mixte, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

⇒ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CHASTREIX SANCY)

Budget Primitif 2021

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	211 000,00	188 567,90
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		22 432,10
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	211 000,00	211 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	38 604,32	36 800,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		5 800,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	3 995,68	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	42 600,00	42 600,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	253 600,00	253 600,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20210211-41-2021-08-DE
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2021 du BUDGET annexe de la Réserve Chastreix-Sancy.

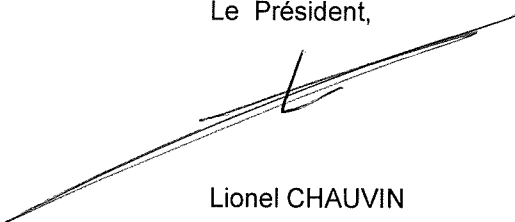
Nombre de voix exprimées : 113/194

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 11 février 2021
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20210211-41-2021-08-DE
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 14h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AUBOIS Anna	16			16
BERNARD Laurent	1			17
CABECAS Valérie	2			19
CHASTRE Marie-Hélène	8			27
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON F. FABRE P.	16 8	52
COURTADON Gérald	8			60
DERSIGNY Eric	2			62
ESBELIN Nicole	8			70
FAUX Isabelle	1			71
GISCARD D'ESTAING	16			87
HAYMA Eric	1			88
MANSANA Jocelyne	2			90
MARANDON Jean-Louis	1			91
MELLIN Isabelle	1	DELRIEU F.	1	93
MOULIADE Gérard	2			95
MOULY Sylvie	1			96
PICARD Anne-Marie	8			104
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			106
TARTIERE Catherine	1			107
VAZELLE Sylvain	1			108
VERDIER Alexandre	1			109
VERRIERE Grégoire	1			110
VERT Christian	2			112
WAAG Maïté	1			113

Nombre de voix total : 113/194

Madame Mansana assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20210211-41-2021-09-DE Date de télétransmission : 24/02/2021 Date de réception préfecture : 24/02/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

AFFAIRE

41 FINANCES
41.2021.09 Budget Primitif 2021 – Budget annexe de la Réserve de Chauffeour

RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2021 concernant le Budget annexe de la Réserve de Chauffeour du Syndicat mixte, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

➤➤➤ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CHAUDEFOR)

Budget Primitif 2021

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O I E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	201 500,00	175 629,75
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		25 870,25
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	201 500,00	201 500,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O I E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	39 750,00	14 952,33
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		24 797,67
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	39 750,00	39 750,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	241 250,00	241 250,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20210211-41-2021-09-01-E
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2021 du BUDGET annexe de la Réserve de Chaudefour.

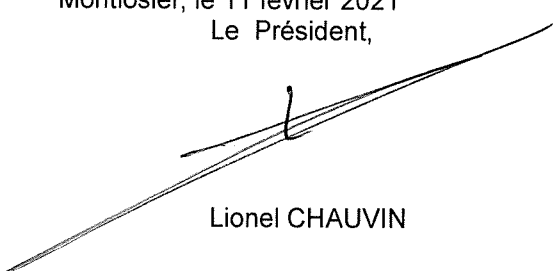
Nombre de voix exprimées : 113/194

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 11 février 2021
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20210211-41-2021-09-DE
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 14h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AUBOIS Anna	16			16
BERNARD Laurent	1			17
CABECAS Valérie	2			19
CHASTRE Marie-Hélène	8			27
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON F. FABRE P.	16 8	52
COURTADON Gérald	8			60
DERSIGNY Eric	2			62
ESBELIN Nicole	8			70
FAUX Isabelle	1			71
GISCARD D'ESTAING	16			87
HAYMA Eric	1			88
MANSANA Jocelyne	2			90
MARANDON Jean-Louis	1			91
MELLIN Isabelle	1	DELRIEU F.	1	93
MOULIADE Gérard	2			95
MOULY Sylvie	1			96
PICARD Anne-Marie	8			104
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			106
TARTIERE Catherine	1			107
VAZELLE Sylvain	1			108
VERDIER Alexandre	1			109
VERRIERE Grégoire	1			110
VERT Christian	2			112
WAAG Maité	1			113

Nombre de voix total : 113/194

Madame Mansana assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20210211-41-2021-10-DE Date de télétransmission : 24/02/2021 Date de réception préfecture : 24/02/2021

AFFAIRE

41 FINANCES

41.2021.10 Budget Primitif 2021 – Budget annexe Réserve de la Godivelle et du Rocher de la Jaquette

RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2021 concernant le Budget annexe de la Réserve de la Godivelle et du Rocher de la Jaquette du Syndicat mixte, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

➤ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (LA GODIVELLE)

Budget Primitif 2021

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	192 700,00
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	36 354,98
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	192 700,00

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	15 100,00
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	13 700,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	1 852,65
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	28 800,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	221 500,00	221 500,00
---------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20210211-41-2021-10-D
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2021 du BUDGET annexe de la Godivelle et du Rocher de la Jaquette.

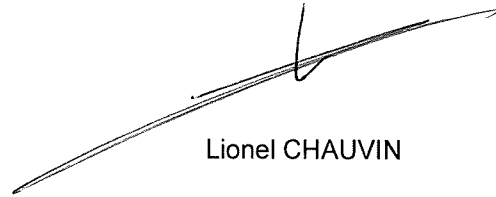
Nombre de voix exprimées : 113/194

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 11 février 2021
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20210211-41-2021-10-DE
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 14h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AUBOIS Anna	16			16
BERNARD Laurent	1			17
CABECAS Valérie	2			19
CHASTRE Marie-Hélène	8			27
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON F. FABRE P.	16 8	52
COURTADON Gérald	8			60
DERSIGNY Eric	2			62
ESBELIN Nicole	8			70
FAUX Isabelle	1			71
GISCARD D'ESTAING	16			87
HAYMA Eric	1			88
MANSANA Jocelyne	2			90
MARANDON Jean-Louis	1			91
MELLIN Isabelle	1	DELRIEU F.	1	93
MOULIADE Gérard	2			95
MOULY Sylvie	1			96
PICARD Anne-Marie	8			104
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			106
TARTIERE Catherine	1			107
VAZELLE Sylvain	1			108
VERDIER Alexandre	1			109
VERRIERE Grégoire	1			110
VERT Christian	2			112
WAAG Maïté	1			113

Nombre de voix total : 113/194

Madame Mansana assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20210211-41-2021-11-DE Date de télétransmission : 24/02/2021 Date de réception préfecture : 24/02/2021

AFFAIRE

41 FINANCES
41.2021.11 Budget Primitif 2021 – Budget annexe Cellule Chaîne des Puys

RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2021 concernant le Budget annexe Cellule Chaîne des Puys du Syndicat mixte, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

⇒ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CELLULE CHAINE DES
PUYS)

Budget Primitif 2021

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	444 600,00	326 539,15
+	+	+
REPORTS RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		118 060,85
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	444 600,00	444 600,00

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	76 777,46	73 800,00
+	+	+
REPORTS RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		24 200,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	21 222,54	
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	98 000,00	98 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	542 600,00	542 600,00
----------------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20210211-41-2021-11-DE
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2021 du BUDGET annexe Cellule Chaîne des Puys.

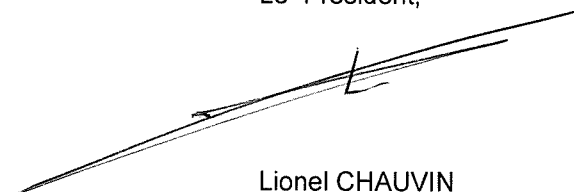
Nombre de voix exprimées : 113/194

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 11 février 2021
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20210211-41-2021-11-DE
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 14h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AUBOIS Anna	16			16
BERNARD Laurent	1			17
CABECAS Valérie	2			19
CHASTRE Marie-Hélène	8			27
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON F. FABRE P.	16 8	52
COURTADON Gérald	8			60
DERSIGNY Eric	2			62
ESBELIN Nicole	8			70
FAUX Isabelle	1			71
GISCARD D'ESTAING	16			87
HAYMA Eric	1			88
MANSANA Jocelyne	2			90
MARANDON Jean-Louis	1			91
MELLIN Isabelle	1	DELRIEU F.	1	93
MOULIADE Gérard	2			95
MOULY Sylvie	1			96
PICARD Anne-Marie	8			104
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			106
TARTIERE Catherine	1			107
VAZELLE Sylvain	1			108
VERDIER Alexandre	1			109
VERRIERE Grégoire	1			110
VERT Christian	2			112
WAAG Maité	1			113

Nombre de voix total : 113/194

Madame Mansana assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20210211-41-2021-12-DE Date de télétransmission : 24/02/2021 Date de réception préfecture : 24/02/2021

AFFAIRE

41 FINANCES
41.2021.12 Budget Primitif 2021 – Budget annexe Boutique

RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2021 concernant le Budget annexe de la Boutique du Syndicat mixte, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

>>> Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (Boutique du Parc)

Budget Primitif 2021

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	80 300,00
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	7 232,23
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	80 300,00

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	80 300,00	80 300,00
----------------------------	------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2021 du BUDGET annexe de la Boutique.

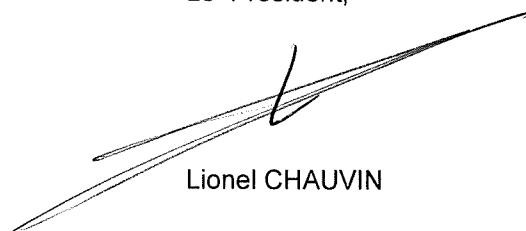
Nombre de voix exprimées : 113/194

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 11 février 2021
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20210211-41-2021-12-DE
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 14h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AUBOIS Anna	16			16
BERNARD Laurent	1			17
CABECAS Valérie	2			19
CHASTRE Marie-Hélène	8			27
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON F. FABRE P.	16 8	52
COURTADON Gérald	8			60
DERSIGNY Eric	2			62
ESBELIN Nicole	8			70
FAUX Isabelle	1			71
GISCARD D'ESTAING	16			87
HAYMA Eric	1			88
MANSANA Jocelyne	2			90
MARANDON Jean-Louis	1			91
MELLIN Isabelle	1	DELRIEU F.	1	93
MOULIADE Gérard	2			95
MOULY Sylvie	1			96
PICARD Anne-Marie	8			104
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			106
TARTIERE Catherine	1			107
VAZELLE Sylvain	1			108
VERDIER Alexandre	1			109
VERRIERE Grégoire	1			110
VERT Christian	2			112
WAAG Maité	1			113

Nombre de voix total : 113/194

Madame Mansana assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20210211-42-2021-01-DE Date de télétransmission : 24/02/2021 Date de réception préfecture : 24/02/2021

AFFAIRE

42 PERSONNEL
42.2021.01 Création de grades pour remplacement directeur des fonctions supports

RAPPORT

Le directeur des Fonctions Support - Monsieur Gilles GARRAUD – Attaché Principal a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} octobre 2021.

En prenant en compte les congés/CET, son départ serait effectif le 1^{er} juillet 2020.

Voici les principales missions de ce poste :

- Assurer la préparation et le suivi des documents budgétaires
- Assurer le suivi administratif et financier des actions du Syndicat Mixte
- Encadrer la gestion des Ressources Humaines
- Préparation et suivi des instances décisionnelles (Comité Syndical et Bureau)
- Management de l'équipe administrative et technique
- Supervision des moyens logistiques
- Participation aux réunions de la Direction Générale
- Validation de l'engagement des dépenses en adéquation avec les différents budgets

>>> **Afin de procéder à son remplacement, il vous est proposé la création de 2 grades dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux, en fonction du profil des candidats le grade non retenu sera supprimé :**

- > **1 grade d'Attaché Territorial,**
- > **1 grade d'Attaché Principal (grade actuel).**

DELIBERATION

Le Comité Syndical autorise le Président à procéder à la création de 2 grades dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux, en fonction du profil des candidats le grade non retenu sera supprimé.

Nombre de voix exprimées : 113/194

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 11 février 2021
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 14h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AUBOIS Anna	16			16
BERNARD Laurent	1			17
CABECAS Valérie	2			19
CHASTRE Marie-Hélène	8			27
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON F. FABRE P.	16 8	52
COURTADON Gérald	8			60
DETSIGNY Eric	2			62
ESBELIN Nicole	8			70
FAUX Isabelle	1			71
GISCARD D'ESTAING	16			87
HAYMA Eric	1			88
MANSANA Jocelyne	2			90
MARANDON Jean-Louis	1			91
MELLIN Isabelle	1	DELRIEU F.	1	93
MOULIADE Gérard	2			95
MOULY Sylvie	1			96
PICARD Anne-Marie	8			104
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			106
TARTIERE Catherine	1			107
VAZELLE Sylvain	1			108
VERDIER Alexandre	1			109
VERRIERE Grégoire	1			110
VERT Christian	2			112
WAAG Maïté	1			113

Nombre de voix total : 113/194

Madame Mansana assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20210211-43-2021-01-DE
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

AFFAIRE

43

ADHESIONS - DESIGNATIONS

43.2021.01

Actualisation des désignations de représentants du Syndicat mixte du Parc naturel Régional des Volcans d'Auvergne au sein de divers organismes ou commissions

RAPPORT

La recomposition du Comité syndical et du Bureau syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, intervenue le 19 octobre 2020 (consécutivement aux élections municipales du 15 mars 2020), ayant induit des modifications dans les désignations des représentants du Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne au sein des instances de nos partenaires/structures/organismes extérieurs, le Comité syndical a procédé à ces désignations lors de sa séance du 15 décembre 2020.

Il s'avère que certaines représentations doivent être complétées par **la désignation de représentants (1 titulaire et 6 suppléants) > cf. la première page (lignes sur fond blanc) du tableau, ci-après.**

➤➤➤ **Il vous est proposé de procéder aux désignations des représentants (titulaire et suppléants) du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne pour les organismes / commissions concernés suivants (figurant en 1^{ère} page du tableau complet des désignations, ci-après).**

DELIBERATION

Les propositions du Président sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 113/194

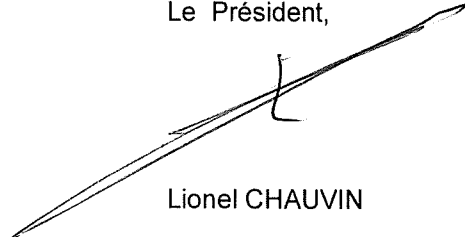
Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 11 février 2021

Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Désignations des Représentants du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne au sein d'organismes extérieurs

N° dossier	ORGANISME	Sous-Organisme	Nbre de représentant(s)	TITULAIRE 1	Suppléant 1	Titulaire 2	Suppléant 2	Appui Technique
1a	Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du Cantal	Spécialité "Nature"	1T/1S	Jocelyne MANSANA	Isabelle FAUX			Aimie Bley ou Christine Montoloy / Julien Majdi
1b	Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du Cantal	Spécialité "Sites et paysages"	1T/1S	Jocelyne MANSANA	Isabelle FAUX			Aimie Bley ou Christine Montoloy / Julien Majdi
2c	Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du Puy-de-Dôme	Spécialité "Unités touristiques nouvelles"	1T/1S	Lionel CHAUVIN	Louis GISCARD D'ESTAING			Julien Majdi / Christine Montoloy / Aurélien Bazin
8	Commission Départementale de la Faune Sauvage		1T/1S	Jocelyne MANSANA	Alexandre VERDIER			
49	Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises		1T/1S	Lionel CHAUVIN	Maïté WAAG			
81	PRN Alpes		1T/1S	Eric DERSIGNY	Lionel CHAUVIN			Luc Bélenguier ?
2a	Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du Puy-de-Dôme	Spécialité "Nature"	1T/1S	Madame NOGARET (SM PNR Livradois-Forez)	Jocelyne MANSANA			Christine Montoloy / Aurélien Bazin / Julien Majdi

Procédure de réception en préfecture
03-20-2330023-2020-02-24-2021-01-DE
Préfecture de l'Auvergne
Date de réception : 24/02/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Désignations des Représentants du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne au sein d'organismes extérieurs

N° dossier	ORGANISME	Sous-Organisme	Nbre de représentant(s)	TITULAIRE 1	Suppléant 1	Titulaire 2	Suppléant 2	Appui Techniques
2b	Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du Puy-de-Dôme	Spécialité "Sites et paysages"	1T/1S	Jocelyne MANSANA	Madame Candice BARRIÈRE (SM PNR Livradois-Forez)			Christine Montoloy / Aurélien Bazin / Julien Majdi
63	Commission de conciliation en matière d'Aménagement et d'Urbanisme du Cantal		1T	Philippe FABRE				Julien Majdi
9	Commission Locale de l'Eau (CLE) SAGE Alagnon		1T	Colette PONCHET-PASSEWARD				Nadège Guimard
10	Commission Locale de l'Eau (CLE) SAGE Sioule		1T	Lionel CHAUVIN				Nadège Guimard
11	Commission Locale de l'Eau (CLE) SAGE Allier Aval		1T	Anne-Marie PICARD				Nadège Guimard
75	Commission Locale de l'Eau (CLE) SAGE Dordogne amont		1T	Jocelyne MANSANA				Nadège Guimard
15	Commission départementale des carrières du Puy-de-Dôme		1T	Lionel CHAUVIN				Philippe Boichut

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20210211-43-2021-01-DE
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Désignations des Représentants du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne au sein d'organismes extérieurs

N° dossier	ORGANISME	Sous-Organisme	Nbre de représentant(s)	TITULAIRE 1	Suppléant 1	Titulaire 2	Suppléant 2	Appui Technique
24	CDESI Puy-de-Dôme Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CD 63)		1T	Lionel GAY				Eve Alcaïde
25	CDESI Cantal Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CD 15)		1T/1S	Marie-Hélène CHASTRE	Colette PONCHET- PASSEMARD			Eve Alcaïde
29	Commission Départementale d'Orientations Agricoles (CDOA) Cantal		1T	Isabelle MELLIN				Eve Alcaïde / Ghyslaine Pradel
30	Commission Départementale d'Orientations Agricoles (CDOA) Puy-de-Dôme		1T	Lionel CHAUVIN				Elodie Mardiné
45	Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) 63		1T	Jocelyne MANSANA				
46	Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) 15		1T	Philippe FABRE				

Accusé de réception en préfecture
0632102133
Date de réception en préfecture : 20210213
Date de mise en commission : 20210213
Date de clôture de la mission : 20210213

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Désignations des Représentants du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne au sein d'organismes extérieurs

N° dossier	ORGANISME	Sous-Organisme	Nbre de représentant(s)	TITULAIRE 1	Suppléant 1	Titulaire 2	Suppléant 2	Appui Techniques
71	Comité exécutif de suivi du dossier Patrimoine Mondial UNESCO		2T/2S	Lionel CHAUVIN	Louis GISCARD d'ESTAING	Eric DERSIGNY	Pascalie BRUN	Marie-Cécile Bazy
78	Comité Régional de la Biodiversité Auvergne-Rhône-Alpes		1T/1S	Jocelyne MANSANA	Lionel CHAUVIN			Christine Montoloy
73	Fédération EUROPARC		1T	Philippe FABRE				Eve Alcalde
37	Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France		2T / 1S	Lionel CHAUVIN	Louis GISCARD d'ESTAING	Alexandre VERDIER	Jocelyne MANSANA	Aurélien Bazin
77	APARA		2T/1S	Lionel CHAUVIN	Colette PONCHET-PASSEMARD	Louis GISCARD d'ESTAING	Philippe FABRE	Aurélien Bazin
54	IPAMAC		2T + 1S	Lionel CHAUVIN	Jocelyne MANSANA	Philippe FABRE		Aurélien Bazin
44	Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne (CEN Auvergne)		1T / 1S	Anne-Marie PICARD	Lionel CHAUVIN			
80	RAMSAR France		1 T/ 1S	Jocelyne MANSANA	Colette PONCHET-PASSEMARD			Philippe Boichut
4	Réserves naturelles de France		1T / 1S	Thierry LEROY	Lionel CHAUVIN			Thierry Leroy

Accusé de réception en préfecture
063-2800237-20210211-43-2021-01-DE
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Désignations des Représentants du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne au sein d'organismes extérieurs

N° dossier	ORGANISME	Sous-Organisme	Nbre de représentant(s)	TITULAIRE 1	Suppléant 1	Titulaire 2	Suppléant 2	Appui Technique
5	Comité consultatif de la Réserve de Chaudefour		1T	Lionel GAY				Eric Vallé
6	Comité consultatif des Réserves de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette		1T	Jocelyne MANSANA				Lionel Pont
7	Comité consultatif de la Réserve Naturelle Chastreix-Sancy		1T	Laurent BERNARD				Thierry Leroy
21	Syndicat mixte de gestion du centre de découverte des tourbières		1T / 1S	Jocelyne MANSANA	Laurent BERNARD			Lionel Pont
17	Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement CPIE Clermont-Dômes		1T / 1S	Anne-Marie PICARD	Éric HAYMA			Marie-Noëlle Basmaison
18	Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement CPIE de Haute-Auvergne		1T	Jean-Louis MARANDON				Marie-Noëlle Basmaison
27	Collectif Régional d'Éducation à l'Environnement CREE		1 (agent)	Fabienne MICHEL				Marie-Noëlle Basmaison
35	LESTA de Marmilhat		1T / 1S	Lionel CHAUVIN	Alexandre VERDIER			

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Désignations des Représentants du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne au sein d'organismes extérieurs

N° dossier	ORGANISME	Sous-Organisme	Nbre de représentant(s)	TITULAIRE 1	Suppléant 1	Titulaire 2	Suppléant 2	Appui Technique
36	LEPA de Rochefort-Montagne		1T / 1S	Lionel CHAUVIN	Sylvie MOULY			Marie-Cécile Baudouin
19	Comité de programmation LEADER		1T / 1S	Lionel CHAUVIN	Isabelle FAUX			Ève Alcaïde, Marianne Cohade, Mireille Cavalier
68	LEADER France		1T	Louis GISCARD d'ESTAING				Eve Alcaïde
26	Association Nationale du Cheval de race Auvergne		1 (agent)	Eve ALCAÏDE				Eve Alcaïde
32	Association "Petite Région Artense Cézallier"		1T	René GOULESQUE	Martine MONCOURIER			
33	Association "Petite Région Sancy Rochefort"		1T	Lionel GAY				
34	Association Tradition Salers		1T	Valérie CABECAS				Stéphanie Fortin
39	Association "Montagnes du Massif Central"		1T	Lionel GAY				
47	Association Gentiane		1T	Valérie CABECAS				Stéphanie Fortin
81	La Marque Auvergne		1T / 1S	Lionel CHAUVIN	Philippe FABRE			Aurélien Bazin

Accusé de réception en préfecture
063-29-00237-20210211-43-2021-01-DE
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Désignations des Représentants du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne au sein d'organismes extérieurs

N° dossier	ORGANISME	Sous-Organisme	Nbre de représentant(s)	TITULAIRE 1	Suppléant 1	Titulaire 2	Suppléant 2	Appui Technique
59	CERAPCOOP		1T	Lionel CHAUVIN				
40	Centre d'Etudes Forestières du Puy-de-Dôme (CETEF)		1T	Anne-Marie PICARD				Luc Belenguier?
41	Association auvergnate de certification forestière (AACF)		1T	Anne-Marie PICARD				Luc Belenguier?
43	Commission communale d'aménagement foncier (CCAF)		1 (agent)					
53	La Maison de l'Europe en Auvergne		1T / 1S	Louis GISCARD d'ESTAING	Laurent BERNARD			
55	Pays du Grand Sancy		1T	Louis GISCARD d'ESTAING				
56	Pays d'Allier Sud		1T / 1S	Lionel CHAUVIN	Laurent BERNARD			
69	Commissariat Auvergne		1T	Louis GISCARD d'ESTAING				Virginie Delage?
79	Observatoire des Mobilités (Agence d'Urbanisme de Clermont-Auvergne Métropole)		1T	Anne-Marie PICARD				Virginie Delage

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Designations des Représentants du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne au sein d'organismes extérieurs

N° dossier	ORGANISME	Sous-Organisme	Nbre de représentant(s)	TITULAIRE 1	Suppléant 1	Titulaire 2	Suppléant 2	Appui Techni-ques
72	ADUHME		1T/1S	Éric HAYMA	Sylvie MOULY			Virginie Delage
74	Commission de suivi de l'installation de Stockage des Déchets Non Dangereux sur le site "Les Balusseaux" (communes de Saint-Sauves-d'Auvergne et Saint-Sulpice)		1T/1S	Alain FARGEIX	Alexandre VERDIER			
57	CNAS		1T	Lionel CHAUVIN				Stéphanie Mignot

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20210211-43-2021-01-DE
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021